



Indemnités suite a licenciment abusif

Par **Peixoto**, le **29/07/2020** à **12:55**

Bonjour j'ai saisi le prud'homme suite à un licenciement abusif et pôle emploi me disait que je avez droit à rien à l'époque et un an après j'ai eu mon jugement prud'hommes et là c'est marqué que je dois recevoir mon chômage le temps que je étiez sans travail deux mois et demi et le pôle emploi ma vers une are de 1600 un peut près on 4 mois et il me dite que je me Peut pas recevoir de chômage si je travail mais les indemnités c'est de le Anne anterior et on plus il me dite 1 mois c'est pas payer puis que vous vous avez pas actualisé mais c'est eux qui m'on dit vous avez droit à rien à l'époque et il me donne le are on total de 1600 pour un salaire de 2000e net est là me dite vous avez trop perçu est ça normal??

Par **P.M.**, le **29/07/2020** à **13:30**

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

Votre sujet est difficilement compréhensible mais que le licenciement ait été jugé maintenant abusif cela ne change rien et je présume que vous vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi pour être indemnisé et Pôle Emploi a dû vous indiquer vos droits...